

## Associations, l'abstention n'est pas de mise !

La liberté d'association est une liberté fondamentale inscrite dans le préambule de la Constitution. Elle est une possibilité offerte aux citoyens de s'organiser et de participer comme ils l'entendent à la vie de la cité.

Beaucoup d'associations, pas toutes, disent dans leurs statuts servir l'intérêt général. Celles-là ont par définition, le devoir de s'impliquer activement dans ces moments où notre Pays revisite ses priorités, dit à nouveau ce qu'est l'intérêt général, comment les élus seront aux côtés des territoires et tout particulièrement des trois acteurs collectifs que sont les entreprises, les collectivités, et les associations.

Ces dernières années, dans un monde en mutation, les pouvoirs publics ont ainsi accompagné avec le pacte de compétitivité les entreprises, avec la loi NOTRE les collectivités. On peut discuter du bienfondé des mesures prises, de leurs effets..., mais ces mesures existent. Il n'en a pas été de même en direction des associations qui pourtant, sont confrontées aux mêmes mutations...

On peut dénoncer l'absence d'initiative des pouvoirs publics en la matière, mais il faut aussi souligner en retour, la responsabilité des associations et de leurs réseaux qui trop souvent, se sont abstenus de participer aux débats politiques et de faire entendre leur voix.

Ce devoir de participation est encore plus impérieux pour les associations agréées par l'État "Jeunesse et Éducation populaire". Au-delà même de l'intérêt général qu'elles servent, l'agrément donne à ces associations, mission d'apporter l'éducation auprès des citoyens de toute condition, en tout lieu et en tout temps, selon la nature de leur projet. Si les associations JEP n'ont pas à prescrire le vote des citoyens, elles doivent cependant les aider à comprendre les enjeux, à situer les perspectives....

Avant le premier tour de l'élection présidentielle, avec les moyens limités qui sont les nôtres, nous avons tenté de donner à voir l'approche des candidats sur des thèmes qui sont chers à beaucoup d'associations: les valeurs de la République, la place des associations et des corps intermédiaires, l'éducation, L'Europe...

Cette démarche nous a valu de nombreux retours positifs, nos articles, ont été consultés sur notre site Internet et les réseaux sociaux. Il faut maintenant aller plus loin. Les deux candidats en présence pour le second tour n'ont pas la même approche de la vie associative, de l'organisation des territoires et du vivre ensemble, de la place de la France en Europe et dans le monde. Les associations, leurs bénévoles, ne peuvent rester indifférents. Le Président élu ne fera pas tout, mais il ouvrira un champ de possibles où les associations aux côtés des autres acteurs devront assumer leur rôle. Le temps du choix est venu, l'abstention n'est pas de mise !